

Nouvelle circulaire PP

La circulaire de 1993 définissant le rôle du/de la professeur.e principal.e dans les collèges et lycées est en cours de réécriture par le ministère. À la suite de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui prévoit le transfert de l'information liée à l'orientation aux Régions et la fermeture de la plupart des 390 Centres d'Information, l'accueil des élèves et de leurs familles se réduira au jour de permanence de la ou du Psy-EN dans le collège. Comment régler ce problème ? En faisant glisser ces missions exercées actuellement par des spécialistes de l'orientation vers les PP déjà surchargé-es et de les transformer en coach à tout faire ! La CGT Educ'action rappelle que la mission de PP ne peut-être imposée.

Élections du 29 novembre au 6 décembre

En fin d'année, les agent-es des trois versants de la Fonction publique éliront leurs représentant-es dans les instances paritaires. L'enjeu est d'importance pour la CGT : il s'agit de continuer à porter notre projet de société et d'École et de réaffirmer notre conception des services publics. Avec CAP 2022 qui se profile, la CGT a du pain sur la planche pour éviter que le gouvernement ne ruine les chances de nos jeunes, nos conditions d'emploi et de travail. Renouveler, ou élire, les représentant-es CGT à tous les niveaux des instances paritaires, c'est aussi leur permettre de défendre nos carrières et mutations, de lutter pour l'égalité femmes-hommes et entre les personnels.

Indemnités REP+

Plus de 16 mois après la promesse de campagne d'E. Macron d'augmenter de 3000 euros la prime REP+, sa mise en œuvre débute en septembre.

Cette prime pourrait bien faire office de cadeau empoisonné tant sa philosophie semble préfigurer les attaques du gouvernement sur la rémunération de la Fonction publique, basée sur la carrière et attachée au grade et au corps des personnels.

Continueront à être exclu-es de cette prime les assistant-es d'éducation et les AESH. Pour les autres, l'indemnité sera partagée en deux parts, l'une fixe et l'autre modulable. Le ministère compte verser 1000 euros nets pour l'année scolaire 2018-2019 à l'ensemble des personnels. Les deux autres milliers d'euros seraient débloqués entre 2019 et 2021 avec une partie fixe pour tou-tes et une partie correspondant à une « prime de valorisation collective », portant sur un projet d'école ou d'établissement, avec des objectifs à atteindre. Pour que la prime soit versée en intégralité, il faudrait qu'une instance valide le projet puis vérifie que les objectifs ont bien été atteints.

Quelle instance ? Quelle partie de la prime serait versée au moment de la validation et au moment de son évaluation ? Quid des personnels intégrant ou quittant l'école ou l'établissement dans ce laps de temps ou les personnels remplaçants ?...

Au-delà de son caractère ubuesque, ce projet confirme la vision de l'indemnité REP et REP+ du ministre, à savoir qu'elle n'est pas censée reconnaître la difficulté d'exercice dans ces réseaux mais qu'elle est une sorte de « récompense » d'un investissement qu'il imagine hypothétique.

Non à la fusion des académies

Le gouvernement a annoncé, à l'horizon du 1er janvier 2020, le regroupement des académies, pour n'en faire que 13. Le but est d'augmenter le rôle de « méga académies régionales », renforçant ainsi la régionalisation de l'Éducation. Le rôle du ministère se limiterait alors à la ventilation des moyens aux académies des grandes régions. Les conséquences en termes de fermetures d'établissements ainsi que sur les conditions de travail, ne peuvent qu'inquiéter !

Pour la défense des services publics, du système de retraite par répartition et une vraie augmentation de salaire,

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 9 OCTOBRE